

Actualités OFS



14 Santé

Neuchâtel, novembre 2022

Relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS)

Activité et situation financière des cabinets médicaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020

En 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les cabinets médicaux et les centres ambulatoires sont près d'un sur deux à avoir vu leur nombre de consultations diminuer. Par ailleurs, 56,5% des médecins indépendants ont vu leur résultat d'exploitation se réduire. La situation des cabinets médicaux et des centres ambulatoires a évolué de façon différente selon leur domaine d'activité et leur lieu d'implantation.

En 2020, la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour la contenir (quarantaines, isolements, plans de protection, etc.) ont eu des conséquences importantes sur l'activité des fournisseurs de soins en Suisse, en particulier sur celle des cabinets médicaux et des centres ambulatoires. Ces derniers ont dû adapter la prise en charge de leurs patients tout en veillant à protéger leur personnel. Qui plus est, pendant un mois et demi, du 17 mars au 26 avril 2020, ils ont eu l'interdiction de réaliser certaines prestations, correspondant à des interventions, des examens et des traitements non urgents. Dans ce contexte, les cabinets médicaux et les centres ambulatoires ont toutefois pu utiliser différentes mesures économiques de soutien (chômage partiel, aides sous forme de liquidités, etc.), dont le but était d'atténuer les effets économiques de la pandémie et des mesures prises par les autorités.

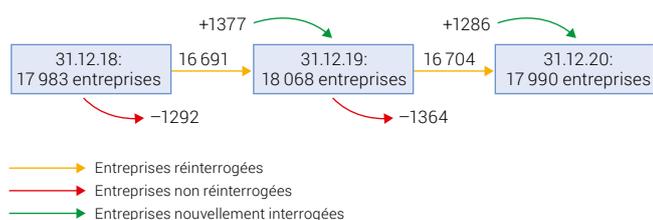
La présente publication décrit l'évolution de l'activité et de la situation financière des cabinets médicaux et des centres ambulatoires en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle s'appuie sur les résultats du relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (relevé MAS) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)¹. Quatre questions sont abordées dans le cadre de la présente publication. Quelle a été l'évolution du nombre de cabinets médicaux et de centres ambulatoires entre 2019 et 2020? Quels changements ont été enregistrés au niveau de l'emploi des médecins dans les cabinets et les centres économiquement actifs tant en 2019 qu'en 2020? Comment le volume de prestations de ces cabinets médicaux et de ces centres ambulatoires a-t-il évolué? Comment leur situation financière a-t-elle changé? Les résultats présentés sont de nature descriptive et doivent être interprétés avec la prudence nécessaire. Toutes les évolutions observées en 2020 ne peuvent être imputées aux seuls effets de la pandémie de COVID-19. De plus, le relevé MAS étant d'introduction récente et la participation au relevé étant variable, l'évolution de l'activité des cabinets médicaux et des centres ambulatoires ne peut être appréciée que sur un nombre restreint d'années.

¹ Des premiers résultats concernant la situation des cabinets médicaux et des centres ambulatoires en 2020 ont été publiés par l'OFS en juillet 2021 (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Santé → Système de santé → Cabinets médicaux). Par ailleurs, une publication de l'OFS de décembre 2021 traitait de l'impact de la pandémie sur les hôpitaux et les établissements médico-sociaux (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Santé → Système de santé → Hôpitaux).

Un nombre d'entreprises stable

Dans le cadre du relevé MAS sont interrogées toutes les entreprises avec personnalité juridique (entreprise individuelle, société anonyme, société à responsabilité limitée, etc.) dont les sites d'activité, situés en Suisse, ont une activité médicale ambulatoire, comptent au moins un médecin autorisé à pratiquer et sont économiquement actifs au 31.12 de l'année de référence. Selon les données du registre des entreprises et des établissements de l'OFS, 17 990 entreprises remplissaient ces critères de participation à la fin 2020. Le nombre d'entreprises remplissant ces critères et interrogées dans le cadre du relevé MAS n'a que peu varié dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il a diminué de seulement 78 unités entre 2019 et 2020 (-0,4%), alors qu'il avait augmenté de 85 unités entre 2018 et 2019 (+0,5%) (voir graphique G1). Parmi les 18 068 entreprises actives fin 2019, 16 704 l'étaient toujours fin 2020 (taux de survie: 92,5%). Parallèlement, au cours de l'année 2020, 1364 cabinets ont cessé de remplir les critères de participation au relevé tandis que 1286 entreprises ont intégré l'univers du relevé (entreprises nouvellement actives).

Entreprises économiquement actives au 31.12. G1



Entre 2019 et 2020, le nombre d'entreprises économiquement actives a augmenté dans quatre régions: région lémanique (+55; +1,1%), Suisse orientale (+25; +1,4%), Espace Mittelland (+4; +0,1%) et Suisse centrale (+3; +0,3%). Leur nombre a en revanche diminué dans le canton de Zurich (-86; -2,4%), dans la Suisse du Nord-Ouest (-71; -3,2%) et au Tessin (-8; -0,8%). Entre 2018 et 2019, le nombre d'entreprises avait déjà diminué dans le canton de Zurich (-80; -2,2%) et s'était également réduit dans l'Espace Mittelland (-34; -1%).

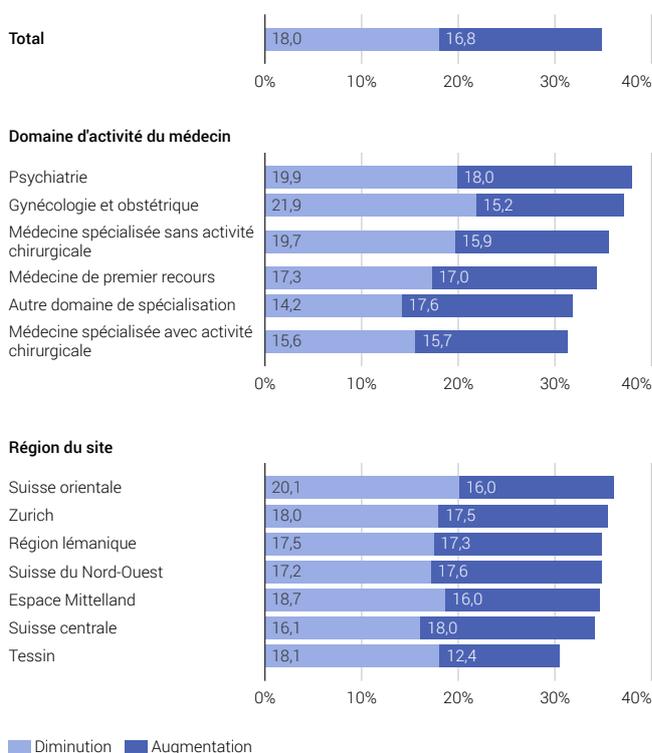
Peu de changement dans le degré d'activité des médecins

Le degré d'activité des médecins qui ont travaillé dans les cabinets médicaux et les centres ambulatoires tant en 2019 qu'en 2020 (panel 2019–2020²) est resté stable. Ils ont travaillé 7,5 demi-journées par semaine en moyenne en 2019 et 7,4 en

2020. Le nombre d'heures de travail hebdomadaires est également resté stable: 38,5 heures par semaine en moyenne en 2019, 38,3 heures en 2020.

Quel que soit leur domaine d'activité ou la région où ils sont actifs, la majorité des médecins actifs dans les cabinets médicaux et les centres ambulatoires en 2019 et 2020 ont conservé le même niveau d'activité (voir graphique G2). Les psychiatres sont les médecins qui ont le plus fréquemment changé de degré d'activité: 19,9% l'ont diminué, 18% l'ont augmenté. Au niveau régional, c'est en Suisse orientale que les médecins ont le plus souvent modifié leur degré d'activité: 20,1% l'ont réduit, 16% l'ont accru.

Évolution du nombre de demi-journées travaillées en moyenne par semaine, selon le domaine d'activité et la région, panel 2019–2020 G2



Moins de contacts pour les cabinets avec activité chirurgicale

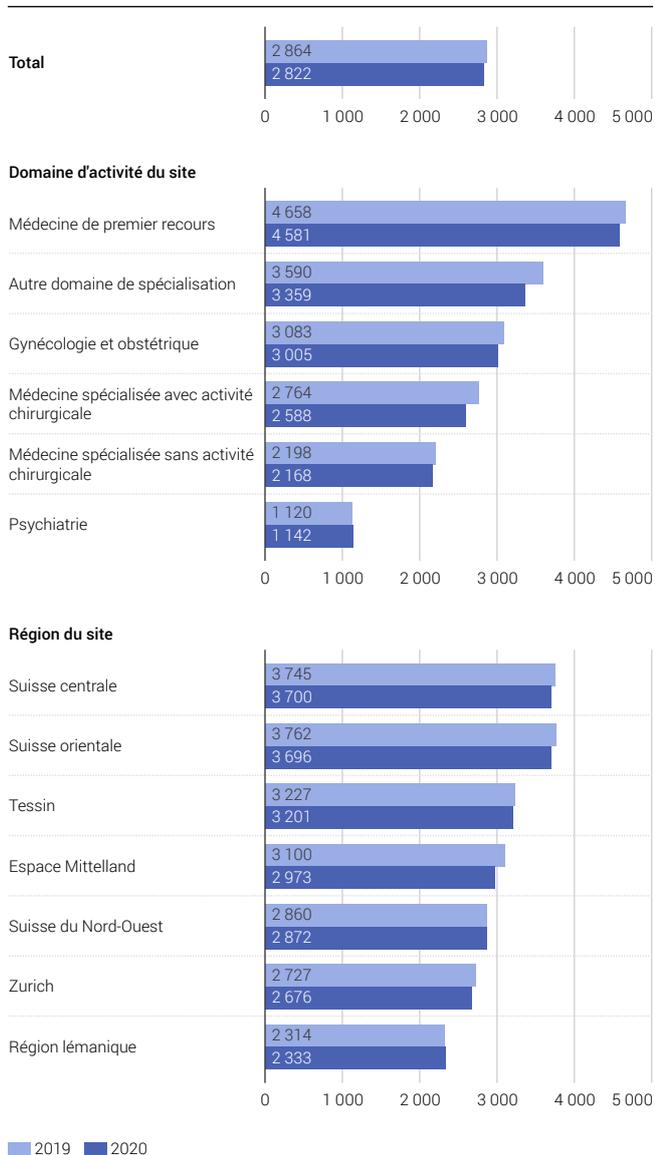
Dans les sites des cabinets médicaux et des centres ambulatoires avec infrastructure propre actifs en 2019 et 2020, le nombre annuel médian de contacts³ avec les patients a diminué de 1,5%. Il s'élevait à 2864 contacts en 2019 et à 2822 en 2020. Le nombre de contacts médian avait en revanche augmenté de 3% entre 2018 et 2019. Le nombre annuel médian de contacts a diminué dans toutes les régions, sauf la région lémanique et la

² Plus de détails sur l'approche utilisée pour créer le panel dans l'encadré 1.

³ Un contact est un jour de l'année de référence au cours duquel un patient a reçu au moins une prestation.

Nombre annuel médian de contacts par site, selon le domaine d'activité et la région, panel 2019–2020

G3



Source: OFS – MAS

© OFS 2022

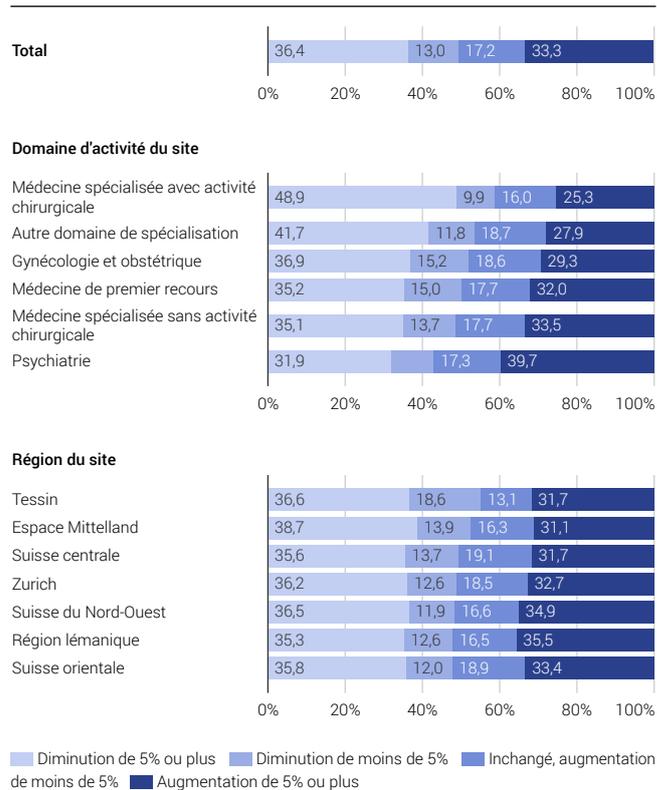
Suisse du Nord-Ouest. Il a également diminué pour tous les domaines d'activité en dehors de la psychiatrie (voir graphique G3).

L'évolution du nombre de contacts avec les patients entre 2019 et 2020 a été différente selon le domaine d'activité des sites ou la région dans laquelle ils se situaient. Dans l'ensemble, entre 2019 et 2020, 49,5% des sites des cabinets médicaux et des centres ambulatoires ont enregistré une réduction du nombre de contacts avec les patients⁴. Entre 2018 et 2019, ils étaient 46,8% à avoir connu une telle évolution (voir graphique G4). La part de cabinets et de centres qui ont enregistré une diminution du nombre de contacts a été la plus élevée dans le canton du

⁴ Du fait de la pondération et des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme des valeurs détaillées.

Évolution du nombre de contacts annuel par site, selon le domaine d'activité et la région, panel 2019–2020

G4



Source: OFS – MAS

© OFS 2022

Tessin (55,2%) et dans l'Espace Mittelland (52,6%), la plus faible en Suisse orientale (47,7%). Les sites proposant des prestations de médecine avec activité chirurgicale ont le plus fréquemment subi une baisse du nombre de contacts (58,7% des sites), les sites exerçant la psychiatrie le moins souvent (43% des sites).

Stabilité de la situation financière

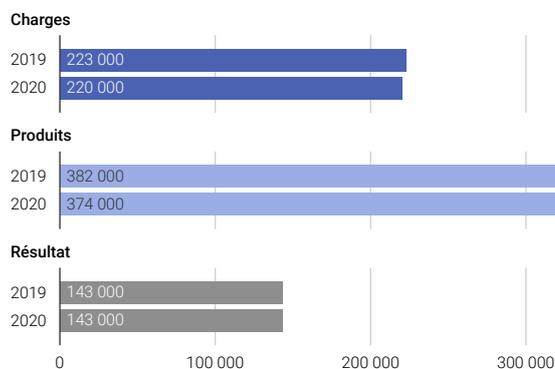
Pour les médecins indépendants propriétaires d'une entreprise individuelle actifs en 2019 et en 2020, cette dernière année a été marquée par une légère réduction des charges et des produits⁵. Les charges médianes sont passées de 223 000 francs en 2019 à 220 000 francs 2020, les produits totaux médians de 382 000 à 374 000 francs (voir graphique G5). Leur résultat d'exploitation, qui correspond à leur revenu net, est cependant resté stable (143 000 francs en 2019 comme en 2020). Le résultat des médecins indépendants actifs en 2018 et 2019, soit avant la survenue de la pandémie, était également resté stable. Leurs charges et leurs produits médians avaient en revanche augmenté. Entre 2019 et 2020, la situation a évolué différemment pour les sociétés de capitaux, principalement des sociétés anonymes et

⁵ Les charges comprennent les charges de personnel (personnel médical et non médical) ainsi que les charges matérielles (médicaments, laboratoire, etc.) et d'assurance. Les produits comprennent principalement les produits issus de l'activité de fourniture de soins au cabinet (prestations médicales, vente de médicaments, analyses de laboratoire) et hors du cabinet (à l'hôpital).

Charges, produits et résultat médians, selon la forme juridique de l'entreprise, panel 2019–2020 (en francs suisses)

Entreprises individuelles

G5a



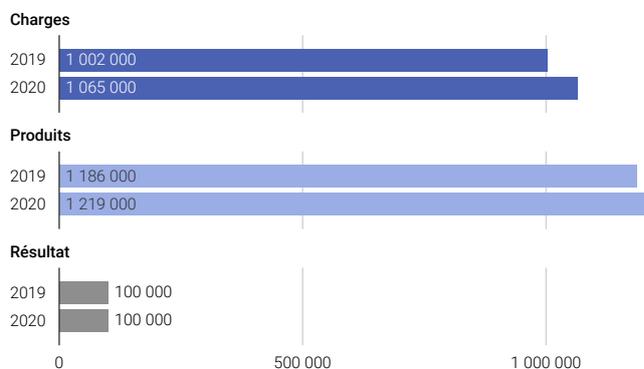
Source: OFS – MAS

© OFS 2022

Charges, produits et résultat médians, selon la forme juridique de l'entreprise, panel 2019–2020 (en francs suisses)

Autres formes juridiques (SA, SARL, etc.)

G5b



Source: OFS – MAS

© OFS 2022

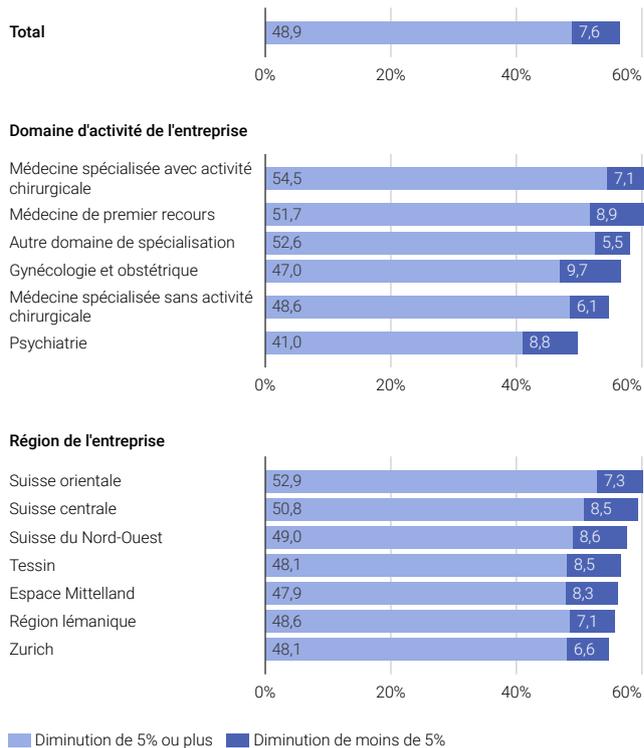
des sociétés à responsabilité limitée. Si leur résultat médian est resté inchangé (100 000 francs en 2019 comme en 2020), leurs charges et leurs produits médians ont progressé⁶.

Parmi les médecins indépendants propriétaires d'une entreprise individuelle actifs en 2019 et 2020, 56,5% ont enregistré une diminution de leur résultat d'exploitation, donc de leur revenu net, et 43,5% une augmentation (voir graphique G6). Le résultat a diminué de 5% ou plus pour 48,9% des médecins indépendants. Pour 36,3%, il a progressé de 5% au moins. Par rapport à la situation 2018–2019, la part d'entreprises ayant subi une diminution du résultat a augmenté de 3,3 points de pourcentage. En 2019, 53,2% des médecins indépendants avaient vu leur résultat d'exploitation régresser par rapport à 2018. Il s'était réduit de 5% ou plus pour 45,8% d'entre eux. À l'opposé, il avait augmenté de 5% au moins pour 39,3% d'entre eux.

À l'exception des indépendants pratiquant la psychiatrie, la part de médecins indépendants dont le résultat d'exploitation a diminué était à chaque fois plus élevée en 2020 qu'en 2019. Cette part a le plus fortement augmenté pour les cabinets et les centres pratiquant la médecine spécialisée avec activité chirurgicale: 49,5% en 2019, 61,7% en 2020. Elle a diminué pour les cabinets et les centres exerçant la psychiatrie, de 53,9% en 2019 à 49,8% en 2020. La part de médecins indépendants qui ont enregistré une réduction de leur résultat d'exploitation a progressé le plus fortement dans le canton du Tessin (44,4% des entreprises en 2019, 56,6% en 2020). Dans l'Espace Mittelland, leur part est restée stable (56,1% en 2019 comme en 2020).

Évolution du résultat d'exploitation des entreprises individuelles, selon le domaine d'activité et la région, panel 2019–2020

G6



Source: OFS – MAS

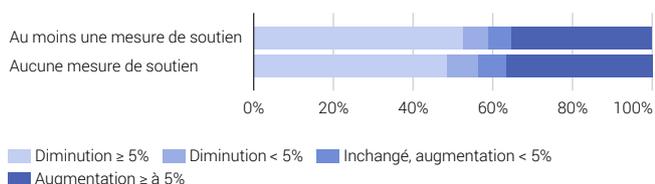
© OFS 2022

⁶ La différence essentielle entre les entreprises individuelles, propriétés de médecins indépendants, et les entreprises avec autre forme juridique (société anonyme, société à responsabilité limitée, etc.) a trait au statut du propriétaire de l'entreprise et à la notion de charges de personnel. Le médecin indépendant, propriétaire de son cabinet médical en entreprise individuelle, n'est pas considéré comme un salarié de son entreprise. Son revenu ne constitue pas une charge salariale, mais correspond au résultat d'exploitation de l'entreprise. Seules ses contributions sociales obligatoires (AVS, AI et APG) et ses contributions de prévoyance (2^e pilier: cotisations et rachats) sont déduites en tant que charges de l'entreprise.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, différentes mesures économiques ont été mise en place pour soutenir les entreprises. Les aides sous forme de liquidités⁷ et le chômage partiel⁸ étaient disponibles pour toutes les entreprises, quel que soit leur forme juridique⁹. La part d'entreprises actives dont le résultat d'exploitation a reculé en 2020 est un peu plus élevée parmi les entreprises qui ont bénéficié d'au moins une de ces deux mesures (58,7%) que parmi celles qui n'ont bénéficié d'aucune mesure (56,3%) (voir graphique G7). Ces résultats laissent supposer que, dans l'ensemble, les mesures de soutien ont joué leur rôle d'atténuation des effets économiques de la pandémie et des mesures prises pour la maîtriser. Les données du relevé MAS ne permettent cependant pas de différencier les entreprises en fonction des montants perçus au titre des mesures de soutien, ce qui empêche d'apprécier plus finement leur rôle dans l'évolution de leur situation financière.

Évolution du résultat d'exploitation des entreprises, en fonction de l'utilisation de mesures de soutien, panel 2019–2020

G7



Source: OFS – MAS

© OFS 2022

Bibliographie

1. Office fédéral de la statistique (2021). *L'activité de neuf cabinets médicaux sur dix a été affectée par la pandémie en 2020* (communiqué de presse). Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
2. Andreani, T., Klinke, G.-P. & Marquis, J.-F. (2021). *Impact de la pandémie de COVID-19 sur les services de santé en 2020*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
3. Hostettler, S., Laffranchi, R. et Kraft, E. (2013). *Taux d'occupation des médecins en Suisse*. Bulletin des médecins suisses, vol.94(50), 1891–1895.

⁷ Mesures d'aide aux entreprises sous la forme de liquidités: aide sous forme de crédits transitoires spécifiques COVID (crédits bancaires transitoires), report du versement des contributions aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC), réserve de liquidités dans le domaine fiscal (possibilité de repousser sans intérêt moratoire les délais de paiement de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes), suspension des poursuites et des faillites au titre de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP).

⁸ Chômage partiel pour les salariés (médecins ou personnel non médical), les personnes qui sont en apprentissage, les personnes au service d'une organisation de travail temporaire ou les personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur.

⁹ Les informations sur l'utilisation de mesures économiques proviennent d'un module de questions portant sur l'année 2020, mais intégré dans le relevé MAS des données de l'année 2019. Ce relevé a été réalisé entre début novembre 2020 et mi-avril 2021. De ce fait, la période prise en considération pour le recours à des mesures de soutien couvre uniquement la période de début mars 2020 à fin octobre 2020.

Encadré 1: Méthode

De façon à pouvoir analyser l'évolution de l'activité et de la situation financière des entreprises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020, un panel d'entreprises a été constitué. Il comprend toutes les entreprises ayant répondu au relevé MAS pour les années de référence 2019 et 2020 (panel 2019–2020). Pour permettre des comparaisons avec la situation pré-pandémique, un panel 2018–2019 a été constitué de façon analogue.

Compte tenu du taux de réponse au relevé MAS, une pondération est appliquée aux résultats. Elle est calculée pour les entreprises répondantes de chaque relevé. La pondération du relevé MAS 2020 a été appliquée aux résultats du panel d'entreprises 2019–2020, la pondération du relevé MAS 2019 aux résultats du panel d'entreprises 2018–2019. Les caractéristiques des entreprises ayant répondu au relevé MAS pour les années de référence 2019 et 2020 et appartenant ainsi au panel 2019–2020 sont proches de celles des entreprises ayant répondu au relevé MAS de l'année de référence 2020 (voir tableau T1).

Caractéristiques des entreprises répondantes du relevé MAS 2020 et du panel d'entreprises 2019–2020**T1**

Indicateurs (résultats pondérés)	Participation au relevé 2020 uniquement		Participation aux relevés 2019 et 2020 (panel 2019–2020)	
	N	en %	N	en %
Total	16 876	100,0	13 957	100,0
Forme juridique				
Entreprise individuelle	14 190	84,1	11 925	85,4
Autre forme juridique	2 686	15,9	2 032	14,6
Infrastructure propre¹				
Non	2 731	16,2	2 001	14,3
Oui	14 145	83,8	11 956	85,7
Médecins actifs sur l'année				
1	14 213	84,2	11 729	84,0
2 ou plus	2 663	15,8	2 228	16,0
Domaine d'activité²				
Médecine de premier recours	5 114	37,7	4 443	38,4
Psychiatrie	2 972	21,9	2 593	22,4
Gynécologie et obstétrique	951	7,0	797	6,9
Médecine spécialisée sans activité chirurgicale	1 323	9,8	1 116	9,7
Médecine spécialisée avec activité chirurgicale	1 800	13,3	1 419	12,3
Autre domaine de spécialisation	739	5,5	647	5,6
Autre domaine d'activité	260	1,9	219	1,9
Plusieurs domaines d'activité différents	399	2,9	327	2,8

¹ Par infrastructure sont entendus les locaux, le mobilier, les appareils médicaux, le personnel et le matériel nécessaires à la réalisation des prestations médicales. L'infrastructure appartient à l'entreprise (entreprises avec infrastructure propre) lorsque c'est elle-même qui l'a acquise et /ou qui supporte les charges relatives à sa disponibilité.

² Le domaine d'activité principal de l'entreprise est seulement déterminé pour les entreprises remplissant le questionnaire standard du relevé MAS et fournissant ainsi des informations détaillées sur le degré d'activité et l'activité principale des médecins. Les entreprises remplissant le questionnaire standard sont les entreprises avec infrastructure propre et chiffre d'affaires pour l'année de référence supérieur à 30 000 francs.

Encadré 2: Domaines d'activité des entreprises, des sites et des médecins

Le domaine d'activité principal des entreprises, des sites et des médecins n'est pas directement disponible à partir des données du relevé MAS. Il est calculé secondairement. Un domaine d'activité est attribué aux entreprises avec infrastructure propre et chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 000 francs (entreprises remplissant le questionnaire standard du relevé MAS) sur la base de l'activité médicale principale des médecins actifs sur les sites des entreprises. L'activité principale d'un médecin sur un site correspond en règle générale à un de ses titres de formation médicale postgrade (titre de spécialiste, formation approfondie, certificat d'aptitudes) obtenus ou en cours d'obtention (voir tableau T2). Les données du relevé MAS ont été appariées avec les données du registre des professions médicales (MedReg) de l'Office fédéral de la santé publique afin de réduire le nombre de médecins avec information manquante quant à l'activité principale pratiquée.

La constitution des domaines d'activité ainsi que la détermination des titres de spécialiste qui y correspondent reposent sur la nomenclature de la *Fédération des médecins suisses (FMH)*. Les formations approfondies sont attribuées aux titres de spécialistes et, par suite, aux domaines d'activité selon la nomenclature de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM).

Au niveau des entreprises et des sites, le nombre de demi-journées travaillées en moyenne par semaine (activité médicale) par domaine d'activité des médecins actifs dans l'entreprise, respectivement sur ses sites, est également pris en compte. Pour un site, si au moins 70% des médecins en équivalents plein temps sont actifs dans le même domaine d'activité, ce domaine d'activité est considéré comme étant celui du site. Si aucun domaine d'activité ne correspond à au moins 70% des médecins en équivalents plein temps, le domaine d'activité du site est «offre mixte». Si un site ne comporte aucun médecin (pas de médecins saisis), son domaine d'activité est déterminé sur la base de l'orientation du site (médecine de premier recours, médecine spécialisée ou offre mixte). La méthode de détermination du domaine d'activité des entreprises est similaire. Le domaine d'activité des entreprises peut cependant toujours être dérivé de l'activité principale des médecins actifs en son sein, car un médecin au minimum doit toujours être saisi dans une entreprise.

Regroupement des activités médicales principales des médecins en domaines d'activité**T2**

Domaine d'activité	Activité principale
Médecine de premier recours	Titre de spécialiste en: médecine interne générale, pédiatrie; médecin praticien
Psychiatrie	Titre de spécialiste en: psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, psychiatrie et psychothérapie; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Gynécologie et obstétrique	Titre de spécialiste en: gynécologie et obstétrique; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Médecine spécialisée sans activité chirurgicale	Titre de spécialiste en: allergologie et immunologie clinique, angiologie, endocrinologie/diabétologie, gastroentérologie, hématologie, infectiologie, cardiologie, oncologie médicale, néphrologie, neurologie, médecine physique et réadaptation, pneumologie, rhumatologie; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Médecine spécialisée avec activité chirurgicale	Titre de spécialiste en: anesthésiologie, chirurgie, chirurgie de la main, chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique, chirurgie pédiatrique, chirurgie orale et maxillo-faciale, neurochirurgie, ophtalmologie, chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, oto-rhino-laryngologie, chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, urologie, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Autre domaine de spécialisation	Titre de spécialiste en: médecine du travail, dermatologie et vénéréologie, médecine intensive, pharmacologie et toxicologie cliniques, génétique médicale, neuropathologie, médecine nucléaire, pathologie, médecine pharmaceutique, prévention et santé publique, radiologie, radio-oncologie/radiothérapie, médecine légale, médecine tropicale et médecine des voyages; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste; formation approfondie relative à un titre de spécialiste en médecine de premier recours; formation approfondie interdisciplinaire; certificat d'aptitudes
Autre domaine d'activité	Activité principale ne correspondant à aucun titre de formation médicale post-graduée obtenu ou en cours d'obtention

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements: Service d'informations Santé, OFS, tél. +41 58 463 67 00
Rédaction: Frédéric Clausen, OFS
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 14 Santé
Langue du texte original: français
Mise en page: section PUB, Publications et design visuel
Graphiques: section PUB, StatChart
En ligne: www.statistique.ch
Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse
Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.
Numéro OFS: 2171-2001

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030